



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan
Direction des formations d'élèves**

Guer, le \$\$\$DATEDOC\$\$
N°\$\$NUMDOC\$\$/AMSCC/DFE/EMIA/P63/OAI/NP

NOTE

OBJET : nuit bleue n°2 – activité mémorielle « nuit des stèles ».
RÉFÉRENCE : planification de l'AMSCC cycle 2024-2025.
ANNEXES : trois.

La promotion « Ceux du Sahel » (EMIA1) organisera le jeudi 05 septembre 2024 au profit des cadets de la 64e promotion (EMIA 2), l'activité de tradition de la « nuit des stèles ». Cette activité mémorielle se déroulera autour de différentes stèles au sein de l'AMSCC et sera ouverte aux anciens élèves de l'EMIA dans le cadre de l'appel des promotions.

Cette activité sera placée sous la responsabilité du chef de bataillon (TA) Benoît Rousselle, commandant la promotion « Ceux du Sahel ».

Cette note fixe, dans ses annexes, les modalités pratiques d'exécution.

\$\$\$SIGNATAIRE1\$\$
\$\$\$SIGNATAIRE2\$\$
\$\$\$SIGNATAIRE3\$\$
\$\$\$SIGNATURE\$\$

ANNEXE I

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. OBJECTIF

La nuit des Stèles est la seconde nuit de tradition de l'EMIA. Elle a pour objectif de permettre aux cadets de prendre conscience de l'histoire de l'école et de se situer au sein d'une institution dont ils seront bientôt dépositaires des traditions.

2. PARTICIPATION

2.1. Responsabilités

Cette activité est placée sous la responsabilité du chef de bataillon (TA) Benoît Rousselle, commandant la 1^{ère} brigade de l'École militaire interarmes (EMIA1).

Officier de marque : capitaine Jean-Eudes Goulard (CDS S1 EMIA 1).

Capitaine de semaine en charge de la sécurité : sera désigné en S35.

Les membres du comité d'organisation sont :

- président et responsable de l'organisation : sous-lieutenant Pierre-Jean Raffi ;
- responsable adjoint de l'organisation : sous-lieutenant Amaury Pichon ;
- responsable de la logistique : sous-lieutenant Dennis Bernaud ;
- responsable de la communication : sous-lieutenant Alexandre Salvaire.

3. LIEU DE L'ACTIVITÉ

L'activité aura lieu dans le camp bâti de l'AMSCC. Elle se déroule sur un parcours mémoriel s'appuyant sur certaines stèles commémoratives du camp bâti (cf. arlequin annexe 3).

4. DÉROULEMENT GÉNÉRAL DE LA SOIRÉE

- 18h30 : Pot d'accueil des anciens de l'EMIA au club EMIA (terrasse) ;
- 19h45 : Rassemblement de la 2^e brigade de l'EMIA sur la dalle EPMS ;
- 19h50 : Rassemblement des anciens et de la promotion « Ceux du Sahel » au stade Charles De Gaulle ;
- 20h10 : Appel des promotions ;
- 20h20 : Discours du grand prévôt et de l'officier tradition ;
- 20h30 : Début des rotations sur le parcours des stèles avec les fines (cf. arlequin annexe 3) ;
- 20h35 : Coquetel au musée de l'officier avec la promotion « Ceux du Sahel » et les anciens ;
- 22h10 : Rassemblement de la 2^e brigade à l'angle du bâtiment Austerlitz a/o du major ;
- 22h15 : Déplacement en chantant Sarie Marès vers le Nord Atlas ;
- 22h20 : Discours du Grand Prévôt et d'un ancien de la promotion Général Koenig ;
- 22h25 : Chant « Les larmes d'Ivoire » par la chorale de la promotion « Ceux du Sahel » ;
- 22h30 : Fin de l'activité et compte rendu au capitaine de semaine ;
- A l'issue : compte-rendu à l'officier de permanence (OP) et au commandant de brigade (COMBRIG).

5. TENUES

1^{ère} brigade de l'EMIA : Tenues de Cherchell.

2^e brigade de l'EMIA : TNG.

Anciens de l'EMIA : T21 ou tenue civile correcte avec calot EMIA.

6. LOGISTIQUE

6.1. Installation des lumières et de la sonorisation

Le montage matériel de l'activité ainsi que la mise en place du coquetel est placé sous la responsabilité du sous-lieutenant Dennis Bernaud, en liaison avec les différents services de l'académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan et du GSBDD. Les sous-lieutenant assurent la manutention et l'installation des matériels nécessaires à l'activité.

Le montage débutera à partir du jeudi 5 septembre dans l'après-midi.

6.2. Démontage de la soirée

Il s'effectuera dans les mêmes conditions que pour le montage. Il débutera dès la fin de la soirée et le lendemain pour les réintégrations de matériels.

6.3. Moyens

Les moyens suivants seront nécessaires à l'activité :

- Éclairage : 4 projecteurs bleus, 4 rouges et 4 blancs ainsi que 5 projecteurs jaunes ;
- 4 rallonges ;
- Sonorisation : 4 microphones et 4 enceintes avec trépied ;
- Pyrotechniques : 50 flambeaux, 20 pots à feu ;
- 1 débroussailleuse et matériel d'entretien des espaces verts ;
- 1 GBC 180 ;
- 4 tables avec nappe.

Les commandes relatives aux matériels et véhicules ainsi que la demande de permis feu sont à la charge de l'adjudant de l'adjudant-chef Thebault, adjudant de brigade de l'EMIA 1.

7. DIVERS

7.1. Alimentation

L'ensemble des participants (cf. annexe 2) sera placé en repas de service, décompte rationnaire à charge de l'adjudant de brigade de l'EMIA1.

7.2. Entretien des stèles et réservation du musée

Durant la semaine 33 aux ordres du sous-lieutenant Pichon entretien des stèles et de leurs abords en vue de la nuit bleue.

L'officier tradition de l'EMIA 1 prendra liaison avec le conservateur du musée de l'officier le 02 septembre au plus tard afin de s'assurer de la possibilité de recevoir les anciens au musée lors du coquetel.

7.3. Accès au camp et stationnement

Le responsable de l'activité devra transmettre le tableau de demandes d'accès au camp du personnel extérieur invité à l'activité le lundi 02 septembre au plus tard.

En liaison avec le service général pour les badges d'accès et le balisage, l'équipe d'organisation se chargera d'accueillir et orienter les anciens vers les places réservées pour leur stationnement.

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

1^{ere} brigade de l'EMIA

SLT	ALI	SLT	LAPEZE
SLT	ANNAD	SLT	LERAY
SLT	ASTIER	SLT	LOUIS
SLT	AZEVEDO	SLT	MAINGUY
SLT	BOUADJAJ	SLT	MICHON
SLT	BOYER	SLT	PERREAU
SLT	CUCCHI	SLT	PETIT JEAN
SLT	DARTOUT	SLT	PLANTIER
SLT	DELPIT	SLT	POUILLARD
SLT	DEVOTI	SLT	RUBIN
SLT	DUPONT	SLT	ACHIARY
SLT	ESTAQUE	SLT	ANTOINE
SLT	HOUDANT	SLT	AVELANGE
SLT	LAURENT	SLT	AYE
SLT	LOROT	SLT	BALESTON
SLT	MARCHAND	SLT	BARANGE
SLT	NGNAMA	SLT	BEAULIEU
SLT	PICHON	SLT	BERNARD
SLT	POGLIANO	SLT	BERNAUD
SLT	ROURE	SLT	BIMENYIMANA

SLT	ADELINE	SLT	CHEVILLARD
SLT	BERNARD	SLT	COLOMBI
SLT	GUILLOT	SLT	DESGREES DU LOU
SLT	LE ROI	SLT	DESJARDINS
SLT	MALET	SLT	FERREIRA
SLT	MARIA	SLT	JOURNET
SLT	MBAYE	SLT	LANGLOIS
SLT	MESPLEDE	SLT	LECOQ
SLT	MOISSON	SLT	LETOURNEL
SLT	MONTEAU	SLT	VINCENT
SLT	NIDA HALLBERG	SLT	FAURE
SLT	PAQUI	SLT	KAMMERER
SLT	PAULA	SLT	LACAZE
SLT	PILON	SLT	MASSE
SLT	POUS	SLT	MAUGER
SLT	REIBEIL	SLT	NAULUDA
SLT	RICHAUD	SLT	PERRAULT DE JOTEMPS
SLT	SALVAIRE	SLT	PETITJEAN
SLT	TARDREW	SLT	PICARD D'ESTELAN
SLT	VIEILLEVILLE	SLT	RAFFI
SLT	ALBRECHT	SLT	RAYER
SLT	AUDIE	SLT	RIBEIRO DA FONTE
SLT	BARRY	SLT	ROUGEVIN-BAVILLE

SLT	BENTZINGER	SLT	SAINT-LYS
SLT	DELATTRE	SLT	SAKAH
SLT	DEVOIZE	SLT	SOGNO
SLT	GATSE	SLT	SOYEZ
SLT	GILLES	SLT	TASSAERT
SLT	HENRY	SLT	TCHEPKOWSKI
SLT	HULOT	SLT	THIAM
SLT	JAOUEN	SLT	VASSEUR
SLT	JOUSLIN		

2^e brigade de l'EMIA

EO	Theophile DEVEZE	EO	Baptiste CHAUVEL
EO	Helie SIGURET	EO	Arnault SEIGNOL
EO	Thomas KERLIN	EO	Rémi MONTAUT
EO	Pierre IVORRA	EO	Paul-Eloi DESBORDES-DE-CEPOY
EO	Louis DUPIN-TRYSTRAM	EO	Cécile BELGRAND
EO	Donatien ELOY	EO	Maelle HADDADI
EO	Quentin GASANCON	EO	Jade ANDRZEJEWSKI
EO	Walleran CARRELET-DE-LOISY	EO	Florian LAMARDELLE
EO	Jules POURCEL	EO	Benjamin CLARET
EO	Jean-Nicolas REVERDY	EO	Arnaud SIRJEAN
EO	Nicolas BLANC	EO	Luciano DELORME
EO	Emmanuel ALEXANDRE	EO	Laure MOREAU

EO	Charles JADAUD	EO	Alexis MONCADA
EO	Jerome CHOUABE	EO	Jean-Charles GROLLEAU
EO	Théophile EMERY	EO	Leopold THOMAS
EO	Jean-Marie SORRENTINO	EO	Arthur MULLER
EO	Frederick ROUXEL	EO	Raphael GAUME
EO	Arthur DUPUIS	EO	Kenjy ELLAMA
EO	Mathieu DUCHAMP-DE-LAGENESTE	EO	Hilaire COUPRY
EO	Tarik PHILLIPS	EO	Matthieu BORY
EO	Guillaume GUERDER	EO	Pierre6emmanuel BAUR
EO	Foulques DE-GESTAS-DE-L'ESPEROUX	EO	Amaury LACARRIERE
EO	Bastien TASSAN-TOFFOLA	EO	Aymeric MACE-DE-GASTINE
EO	Dominique FABRE	EO	Victor TOUYERAS
EO	Alex GILARSKI	EO	Carl FOUBERT
EO	Valentin LARRIEU	EO	Pierre LUQUAT
EO	Audrey BRUMENT	EO	Constantin DE-BARRY
EO	Phileas WELMAN	EO	Armand SAVY
EO	Aurelien PAGES	EO	Axel DUPONT
EO	Joris SCAVO	EO	Dmitrijs IVANENKO
EO	Andrew ZIDEE	EO	Karlo TSKHOVRBASHYILI
EO	Pierre-Benoît DU-FAYET-DE-LA-TOUR	EO	Amélie BELLET
EO	Adrien GALVAIRE	EO	Jordan KATUNAKIAKO
EO	Sebastien JEANTY	EO	Bagayoko BAKARY

EO	Gerard SOLO	EO	Baptiste JACOB
EO	Lea ORSKI	EO	Roman PAGENOT
EO	Matthieu VINCON	EO	Valentin CROCHET
EO	Meghan HOLLIDAY	EO	Martin LE-RAY
EO	Guillaume FERNEZ	EO	Rémi GOULKA
EO	Tristan LE-TOUTEN	EO	Hugues DE-REVIERS-DE-MAUNY
EO	Lorenzo SCADUTO	EO	Istvan ARANYOS
EO	Claire JOLY	EO	Luca BERNASCONI
EO	Thomas CASTAIGNEDE	EO	Baudouin DECLERCQ
EO	Eric AUDREN-DE-KERDREL	EO	Louis DEBARGE
EO	Paul BOURRAT	EO	Guillaume FRANCKE
EO	Arnaud PIERRU	EO	Paul BOURCART
EO	Ronan DE-LAMBILLY	EO	Charles-Emmanuel DEVEAU
EO	Alexis PELLERIN-DE-LA-VERGNE	EO	Julien CLAVIER
EO	Yan BOUGLOUAN	EO	Florian DUTRONC
EO	Boris ZAMPA	EO	Eliott ZMIRO
EO	Emilia ARGHYROS	EO	Nathan GANTOIS
EO	Alexandre GUENNOU	EO	Gauthier STOZICKY
EO	Rémi FRANCOIS	EO	Florian SCHAEFFER
EO	Sarenza ALEGRIA-FLORES	EO	Raphael PONTON
EO	Aude ANFRAY	EO	Erwan CORIDON
EO	Hugo MALLET	EO	Steven MANIECA

EO	Marc-Laurent LEAP	EO	Antoine ALIX
EO	Thomas WACRENIER	EO	Maxence SALLOT
EO	Simon LEMAIRE	EO	Aymeric RANNOU
EO	Evan LECUYER	EO	Brieuc BERSAUTER
EO	Geoffrey PAULIN	EO	Hugo FEVRIER
EO	Martin DEVOS	EO	Balthazar TALLEC
EO	Cynthia PRENEAU-DELON	EO	Manuel MUNOZ
EO	Brice BENOIST	EO	Pierre GRANDVAUX
EO	Clément STANESE	EO	Beaudouin LAMALLE
EO	Louis AUDREN-DE-KERDREL	EO	Cyril CUVELIER
EO	Volodimir IEROMENKO	EO	Corentin BONDU
EO	Clement BERNARD	EO	Alexy REGNAULT
EO	Boris ETTLINGER	EO	Vishnou SELVA
EO	Emmanuel CROZON	EO	William BERGE
EO	Maxime VALAYER	EO	Kevin MOREAU
EO	Thomas DOUILLET	EO	Luc GUERVAIN

ANNEXE III

ARLEQUIN DE PASSAGE

	25 ANS	DIEN BIEN PHU	CHERCHELL	INDOCHINE
S1	20h45	21h05	21h30	21h45
S2	20h45	21h05	21h30	21h45
S3	21h05	20h45	21h45	21h30
S4	21h05	20h45	21h45	21h30
S5	21h25	21h45	21h00	20h45
S6	21h25	21h45	21h00	20h45

ANNEXE IV
FICHE SÉCURITÉ

Références :

1	Textes règlementaires relatifs à la sécurité N°2022-507344/AMSCC/DFA/OFF-SECU/NP du 30 novembre 2022
2	Directive relative à l'accès, la circulation et le stationnement sur le site de Coëtquidan N°2021-504754/COMILI-COET/OS-AMSCC/NP du 31/08/2021
3	Guide de l'utilisateur du camp national de Coëtquidan édition 2021
4	IM 600 (soutien sanitaire des activités à risques dans les armées, directions et services) /ARM/DCSSA/PC du 24/01/2018
5	Note relative au transport relevant du périmètre des soins AMSCC N°2022-503814/AMSCC/DFA/OACS du 27/06/2022
6	Note relative aux consignes générales de prévention contre l'incendie N°503509/ DFA/BPMRE du 14/06/2022
7	Note relative à la sécurité des déplacements à pied et à vélo lors des périodes de basse visibilité N°506153/ESCC/DFA/BPMRE du 15/10/2015
8	Code de la route 2019
9	Note relative à l'organisation des marches N°500862/DFM/DFTT/NP du 10/02/2021
10	Note relative à l'organisation du dépannage sur le camp et hors AMSCC N°2021-505296/AMSCC/DFA/ BML/NP du 23/09/2021
11	Note relative à l'organisation des transports de la BDD RVC N°500457/ARM/CICOS/BDDRVC/CSAS du 27/07/2021
12	Plan local de prévention du risque routier 2022 N°2022-500857/AMSCC/DFA/CLPSR/NP du 14 février 2022

1. RESPONSABILITÉS

Le capitaine de semaine de l'EMIA 1 est le cadre qui s'assurera du bon déroulement de cette activité. Le sous-lieutenant Raffi (06.25.55.96.98) est le Grand Prévôt et responsable de l'organisation. Il s'assurera du bon déroulé de l'activité.

2. RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

2.1. Risques principaux

Les risques identifiés pour cette activité sont liés aux déplacements à pied et en véhicules dans le camp bâti de nuit.

2.2. Gestion de l'urgence médicale

Pendant l'activité, si la victime peut se déplacer ou être accompagnée en véhicule, elle sera conduite à la permanence de la 123^e antenne médicale (02.90.40.40.80) ou sur ordre, jusqu'au CH de Ploërmel qui aura été préalablement alerté, afin d'optimiser son accueil.

Un compte-rendu systématique sera fait à l'OP après le déclenchement des secours.

Si la victime n'est pas transportable, ou en cas d'urgence vitale*, il sera d'emblée fait appel au « **15** » ou « **112** » pour toute urgence médicale pouvant engager le pronostic vital.

(*) urgence vitale : mise en jeu du pronostic vital, avec une des trois fonctions vitales altérée (neurologique, ventilatoire, circulatoire).

2.3. Organisation de la prévention

2.3.1. Routière

Tout déplacement en véhicule doit se faire dans le plus strict respect du code de la route. Hormis pour la mise en place du matériel auprès des stèles, tous les déplacements de cette activité se feront à pied dans le respect de la note citée en référence préalablement.

Les déplacements seront du volume de la section et seront réalisés à pied, de nuit dans le camp bâti et sous la responsabilité des fines sections.

Les déplacements se feront colonne par un en utilisant les contre-allées. Une distance de 50 mètres sera laissée entre les sections.

L'utilisation de moyens de signalisation est obligatoire : à l'avant un feu blanc, à l'arrière un feu rouge. Les personnels devront être munis de brassards réfléchissants du côté opposé au bord de la chaussée longée.

2.3.2. Alcool

A l'issue de l'appel des promotions et afin de permettre un échange libre et constructif avec les anciens ayant fait le déplacement jusqu'à l'AMSCC, un coquetel sera partagé entre l'EMIA 1 et les anciens.

Des éthyloests seront mis à disposition, la responsabilité de chacun est engagée dans ce domaine. Tout personnel militaire verbalisé au volant en état d'ébriété s'exposera, en sus des peines ou contraventions prévues par la loi, à une sanction disciplinaire.

Afin de conserver à l'activité son caractère solennel, les cadets seront invités à rejoindre leur chambre dès la fin du parcours des stèles.

2.3.3. Incendie

Un permis feu a été établi pour l'utilisation des torches lors de cette activité. Il a été signé par le LCL Narat (CFA) le 22 juillet 2024.

3. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

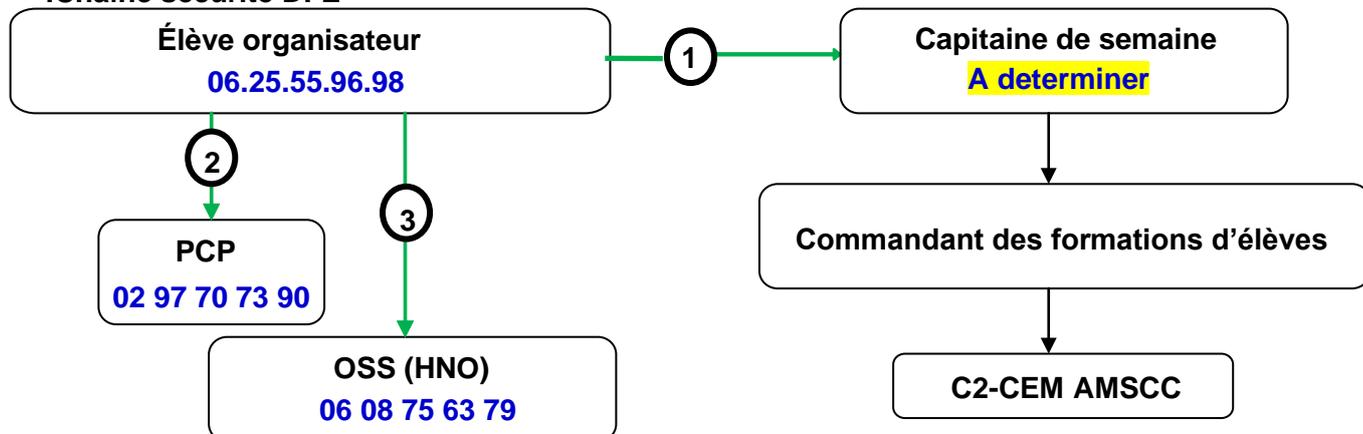
Le capitaine de semaine sera joignable pendant toute la durée de l'activité. Il rendra compte à l'officier de permanence de tout incident susceptible de déclencher l'intervention des services de sécurité des écoles (élément d'intervention immédiate, section incendie) ou de l'État (gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours).

Le capitaine de semaine fera un compte rendu à l'officier de permanence ainsi qu'au commandant de brigade en fin d'activité.

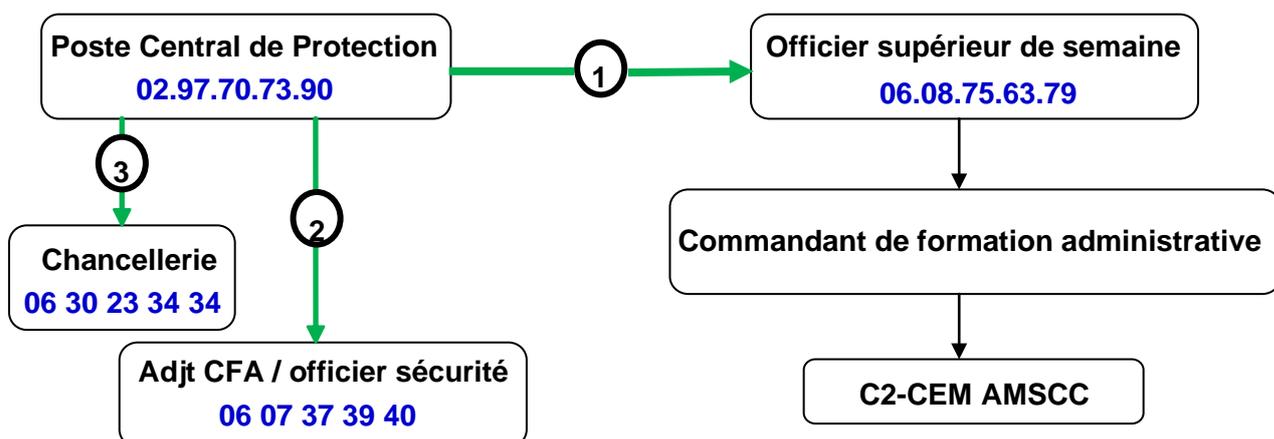
4. COMMUNICATION – MOYENS D'ALERTE

Les moyens de communication utilisés seront les téléphones portables pour toute la durée de l'activité.

.Chaîne sécurité DFE



3.2. Chaîne sécurité AMSCC



7.4. Annuaire extérieur

Centre hospitalier Alphonse Guérin : 7, rue du roi Arthur 56800 Ploërmel / 02 97 73 26 26.

7.5. Personnel de l'EMIA

CBA Benoît Rousselle	06 30 58 29 87 – 2 75 05
CNE Jean-Eudes Goulard	06 64 87 01 49 – 2 75 13
SLT Pierre-Jean Raffi	06.25.55.96.98

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DFA-S ;
- DFE/SEC ;
- DFE/OSA ;
- DFE/CFE ;
- DFE/EMIA ;
- DE/SEC ;
- DE/MUSÉE ;
- GSBDD Coëtquidan.

COPIES :

- archives.